



**Raoul
SAADA**



La lettre du Maire

BOISSY, COMMUNE ATTRACTIVE

Boissy est souvent perçue par ses habitant(e)s comme une commune attractive, entre village et ville, entre passé et modernité.

Bordée de champs et de bois, près de Paris, elle résiste à la tentation de l'extension et de la densification en respectant la légalité.

A l'heure de la crise sanitaire nous prenons conscience de notre vulnérabilité, de notre fragilité, et de l'importance de l'engagement citoyen, à tous les niveaux, que nous devons tous poursuivre pour notre bien-vivre.

- Respect des règles sanitaires
- Respect de l'environnement
- Respect de la solidarité
- Respect des règles républicaines

Notre cadre de vie est à défendre et la citoyenneté doit s'y impliquer complètement.

Nous devons souvent faire face à des dépôts sauvages, à des incivilités telles que l'abandon de masques, de papiers, d'emballages ou de mégots. En ville, les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections doivent être ramassées, bien sûr.

Respecter notre environnement, c'est aussi diminuer les charges financières de la commune, donc nos impôts.

L'implication de tous est nécessaire, et la verbalisation des délits s'impose.

La répartition des tâches entre services communaux et particuliers permet des économies de temps, de moyens financiers, et permet, à travers l'adhésion de chacun, d'offrir une image positive de Boissy.

Nous devons tous nous engager sur ces règles de vie, face à l'individualisme et ses conséquences.

Le non-respect du code de la route (stationnement illégal, vitesse excessive, franchissement du stop sans marquer l'arrêt obligatoire) nous met tous en danger.

Pour le respect de toutes ces règles, nous sommes accompagnés par l'ASVP et la police intercommunale.

Être respectueux dans sa ville, est un bel engagement citoyen.

Nous avons une histoire commune, c'est notre ville.

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des jeunes s'est réuni samedi 12 février 2022. Au cours de cette réunion, les jeunes élus ont déterminé les orientations de leur action, puis parmi tous les projets et actions proposés dans leurs programmes, ceux sur lesquels ils souhaitent travailler prioritairement en 2022.

Les orientations de leurs actions reposent sur une volonté affichée de mettre en avant la nature et l'écologie, le civisme et le cadre de vie, ainsi que la solidarité intergénérationnelle.

Projet de réalisation d'un Parc Floral et potager municipal au Parc de l'Ormeteau.

Les jeunes souhaitent que ce projet se réalise avec une participation bénévole des habitants intéressés par leur projet. L'objectif de ce projet serait de planter différentes variétés de fleurs et légumes et de réaliser des panneaux pour sensibiliser à l'écologie (ex : expliquer la pollinisation...).

Projet réalisation d'une carte des sentiers de randonnées et promenades

Lorsque le projet précédent sera réalisé, les jeunes souhaitent travailler sur la réalisation d'une carte des sentiers de randonnées et promenades dans et autour de Boissy et d'un panneau d'information à l'entrée des bois. Ils souhaitent à cet effet s'appuyer sur l'Association des Randonneurs de Boissy.

Projet d'organisation d'une journée solidaire intergénérationnelle des jeunes avec les seniors

Le principe de cette journée reposerait sur des activités et des jeux partagés par les jeunes et les moins jeunes.

Organisation d'une visite par les jeunes Buxéennes et Buxéens du Centre de traitement de Déchets de Vert le Grand

Un programme de travail chargé de très beaux projets que les jeunes espèrent ne pas voir contrarié par les conditions sanitaires. Pour tous ces projets les jeunes élus souhaitent entrainer dans leur sillage, bien sûr les jeunes Buxéennes et Buxéens, mais également les autres générations qui souhaiteraient s'investir avec eux.

Saluons ce programme résolument ambitieux de jeunes citoyens destiné à améliorer le cadre de vie de tous les Buxéennes et Buxéens.

FOCUS SUR UNE JONQUILLE CONTRE LE CANCER

LES ELUS DU CME ET DU CMJ, MOBILISES ET SOLIDAIRES

Dans le cadre de l'opération de vente de jonquilles au profit de l'Institut Curie et de la recherche contre le cancer, les jeunes élus du CME et du CMJ, sensibles aux actions solidaires, ont réalisé des flyers, décoré des sacs en papier, customisé des crayons à vendre, et fabriqué des jonquilles en papier pour décorer le stand.

Retrouvez également une partie des élus sur le stand le 19 mars prochain.



© Justine

Boissy Fête Le Printemps

SAMEDI 19 - DIMANCHE 20 MARS 2022

28^{ème} Salon des
ARTISTES

19-20
MARS

COMPLEXE DU JEU DE PAUME (10H - 18H)

INVITEES D'HONNEUR : VIRGINE CADORET ET EMILIE HOSTAL



Espace Temps

MARCHÉ
Gourmand

SAMEDI 19 / DIMANCHE 20 MARS
COMPLEXE DU JEU DE PAUME
10H-18H

RESTAURATION SUR PLACE



Cultivons l'espoir
contre le cancer !

vente solidaire
de jonquilles

au profit de

institut
Curie

Samedi 19 Mars
2022 de 10h à 18h
Rue Albert Batteux
Complexe du Jeu de Paume
BOISSY ss St YON

Merci aux élus du CME et à nos partenaires :

TRUFFAUT

Au Jardin d'Egly

BOISSY
Sous-Saint-Yon

A. A. R. B.
Association Amateurs Radio Bouillonniers

CARNAVAL
DIMANCHE 20 MARS
BINEAU EST DE RETOUR !

14H30

DÉPART DU DEFILE RUE JEAN FERRAT

16H

JUGEMENT DE BINEAU
À L'ESPACE PASTEUR



Boissy Fête Le Printemps

SAMEDI 19 - DIMANCHE 20 MARS 2022

La Municipalité vous invite à fêter l'arrivée du Printemps lors d'un week end de festivités et d'animations.

4 animations vous sont ainsi proposées tout au long du week-end

28^{ème} Salon des Artistes

**INVITEES D'HONNEUR :
VIRGINE CADORET ET EMILIE HOSTAL**

Espace Temps

LES ATELIERS DE
L'ORMETEAU

M'ETRE EN
FORME

SAMEDI 19 / DIMANCHE 20 (10H-18h) COMPLEXE DU JEU DE PAUME

Après l'annulation de l'édition 2021 en lien avec le contexte sanitaire, nous vous convions au 28ème SALON DES ARTISTES.

La Municipalité a le plaisir d'accueillir en invités d'honneur :
Virginie CADORET en peinture et Emilie HOSTAL en sculpture

Programme et Animations (Inscriptions vivement recommandées aux ateliers à dir.spopulation@boissy-ssy.fr)

SAMEDI 19 MARS

10h30 : Atelier « J'apprends à dessiner » par
Philippe LEGENDRE-KVATER
15h : Initiation à la poterie par M'Être en forme.

DIMANCHE 20 MARS

11h : Vernissage et Remise des Prix
13h30 : Atelier Manga - Initiation au dessin
15h : Atelier Manga - Initiation au dessin
17h : Remise des "Prix du Public"

La Municipalité remercie chaleureusement les associations "M'Être en forme" et "Les Ateliers de l'Ormeteau" pour leur participation ainsi l'ensemble des Artistes et Espace Temps pour les récompenses

SAMEDI 19 / DIMANCHE 20 (10H-18h) COMPLEXE DU JEU DE PAUME

Le temps d'une balade, venez vous laisser tenter par quelques petits plaisirs salés et sucrés. Artisans, commerçants et producteurs vous feront découvrir leurs spécialités. Il y en aura pour toutes les papilles, entre cuisine du monde, produits du terroir (salaisons, fromages, olives, produits à base de noix,...), produits équitables, produits locaux (miel, bière locale...), gourmandises (chocolats, pralines, bonbons, pâtisseries...) et quelques surprises festives.

Restauration à consommer sur place ou à emporter !

Au programme

Samedi : confits de canard / pommes de terre sarladaises - cuisine antillaise - plaisirs sucrés

Dimanche : paëlla - cuisine antillaise - plaisirs sucrés



SAMEDI 19 (10H-18h) COMPLEXE DU JEU DE PAUME

Stand de pots de jonquilles, autres fleurs, et objets dérivés autour de la jonquille, pour une vente solidaire au profit de l'Institut Curie, qui soutient la recherche contre le cancer.

Merci aux élus du CME / CMJ et à nos partenaires :



Cultivons l'espoir
contre le cancer !

vente solidaire
de jonquilles
au profit de



CARNAVAL DIMANCHE 20 MARS

BINEAU EST DE RETOUR !



DIMANCHE 20 (14H30-16h30) DEFILE FESTIF DANS LE VILLAGE

Bineau est de retour dans les rues de Boissy ! Il sera accompagné d'une Batucada festive qui animera les rues de la ville pendant 1h30 !
Puis rendez-vous à 16h à l'espace Pasteur (près de l'ancien cimetière) pour assister au jugement de Bineau !
Une fête foraine sera présente avec des gourmandises et des attractions !

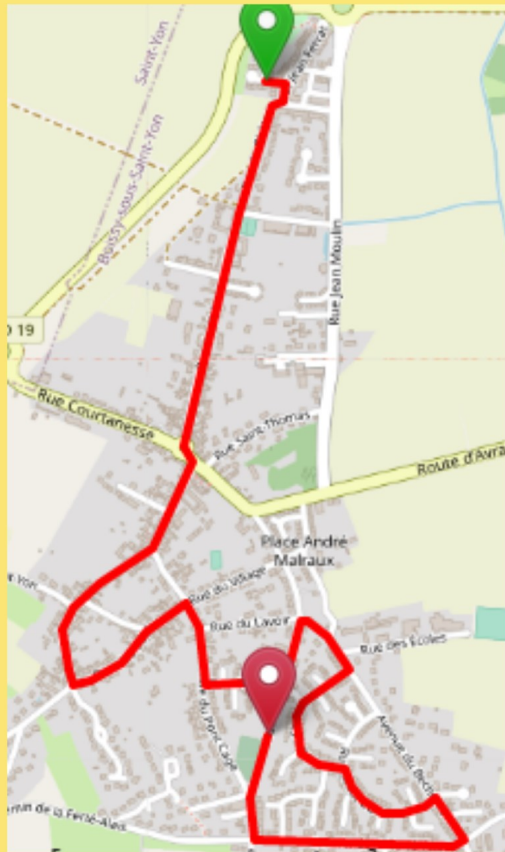


Viens récupérer ta surprise au gymnase
Samedi 19 de 12h à 17h et Dimanche 20 de 10h à 12h

La Municipalité remercie chaleureusement l'association de l'AARB et tous les bénévoles pour leur participation au défilé !



RETROUVEZ LE DEFILE FESTIF DANS LES RUES DE BOISSY



DIMANCHE 20 MARS

14h30 Départ

Rue Edith Piaf / Rue Jean Ferrat
Rue de Châtres

14h50 Place Charles de Gaulle

Rue du Puits Grès
Rue de l'Ormeteau
Rue des Sablons

15h05 Rues du Pont Cagé / Village

Rue Racine
Rue Pasteur
Avenue de Béchevret

15h30 Rue de Choiseul

Rue Joliot Curie
Avenue de Béchevret

15h50 Chemin de la Ferté Alais

Rue Pasteur

16h00 Arrivée

Espace Pasteur

[Vie associative - Sport - Culture - Patrimoine]

FETE DE LA MUSIQUE 2022 - SAMEDI 25 JUIN 2022

La Municipalité réitère sa scène ouverte.

Pour la fête de la musique, la commune organise des concerts le samedi 25 juin prochain.

Vous êtes musicien(s), chanteur(s) ? En groupe ou en solo ? Plutôt pop, rock, jazz, classique, rap, chanson française, reggae...autre ?

Vous avez envie de partager un moment festif dans la commune en faisant profiter gratuitement un large public.

Ecrivez-nous à mairie@boissy-ssy.fr . Prévoyez une courte présentation de votre groupe et un extrait sonore. (lien sonore ou vidéo).

Date limite des candidatures : **samedi 16 avril 2022.**



LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

CEREMONIE DU 19 MARS ET SORTIE DU 16 MARS

« Comme tous les ans nous faisons le 19 mars à 10h30 une cérémonie au monument aux morts de l'ancien cimetière , en hommage à nos Camarades morts en Algérie.

D'autre part, nous organisons le 16 mars 2022 une sortie au COCHON GRILLE à la ferme de Lorris (Loiret) au prix de 37 euros, cette sortie est ouverte a tout le monde. »



FCPE - FESTIKIDS SAMEDI 16 AVRIL

A ne pas manquer !!!

Venez vous éclater en famille... Le FESTIKIDS revient très fort cette année ! (grâce aux bénéfices des ventes de Sapins de Noël et des bourses aux jouets).

TOU**T** le complexe du Jeu de Paume pour une après-midi de FOLIE !

De 13h30 à 18h30 :

- Une dizaine de structures gonflables géantes (3-12 ans) : Rodéo, Double Balayette Infernale, Parcours Pirate, Piste Sirène, Toboggan clown, ...
- Espace ludique réservé aux 0-3 ans (des jeux à gogo... tout le dojo pour eux!)
- Jeux de société, Zumba

Entrée = 1 € par personne

L'intégralité des bénéfices de la buvette seront reversés à l'association buxéenne "Bules".

Alors...**TOUS en CHAUSSETTES !! samedi 16 avril dès 13h30 au complexe du Jeu de Paume !**



BIENVENUE A UNE NOUVELLE ASSOCIATION BUXEENNE DEUX MAINS ET DES IDEES

L'association Deux mains et des Idées a été créée par un groupe de buxéens suite à des échanges autour de leurs préoccupations liées à l'écologie mais aussi au vivre et faire ensemble.



Comment partager des savoir-faire au service de la préservation de notre environnement : réduction des déchets à travers le recyclage, le troc et le don de services ou de biens, la fabrication et l'« upcycling » de vêtements, de produits ménagers et cosmétiques.

Développer un projet de repair café pour réparer au lieu de racheter quand c'est possible.

Comment manger le plus possible local et de saison, voire produire en partie sa propre nourriture grâce à un potager naturel...

Et à travers ces sujets qui nous concernent tous, comment faire communauté, comment favoriser les rencontres entre citoyens de tous âges, familles, jeunes et moins jeunes.

Plus nombreux nous serons, plus nous irons loin ! Nous vous proposons donc de nous retrouver pour :

UNE PREMIÈRE RENCONTRE LE 19 MARS À LA SALLE DE LA CANOPÉE, DE 14H À 18H.

Différents ateliers et tables rondes vous seront proposés : fabrication de cosmétiques et produits ménagers, table ronde sur le compostage et la permaculture, par exemple.

Avec plein de fois deux mains et des idées, construisons ensemble un monde dans lequel il fait bon vivre.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions sur les ateliers, vous pouvez nous joindre à l'adresse mail suivante :

deuxmainsetdesidees@gmail.com

Vous pouvez aussi nous suivre sur les réseaux sociaux :

Compte Instagram : deuxmainsetdesidees / Page Facebook : Dmdi Boissy

Deux mains et des idées
Réunion de lancement 

19 mars 2022
14h-18h
Salle de la Canopée

espace collation et animations

Ateliers 14h-15h / 16h-17h
cosmétiques naturels
produits ménagers
tawachis
couture
bricolage (nichoir)
semis
Repair Café

Temps d'échange 15h-16h / 17h-18h
éco-citoyenneté,
protection de l'environnement et de la biodiversité,
recyclage...

OUVERT A TOUS!
ateliers ouverts aux petits et grands

Défi upcycling
Apportez de vieux vêtements (leggings, chaussettes, t-shirts...) pour créer de nouveaux objets

Nous contacter:
mail: deuxmainsetdesidees@gmail.com
f DMDI Boissy
i deuxmainsetdesidees

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

Nous remercions tous les Buxéens et Buxéennes qui ont répondu au sondage sur les pratiques en matière d'utilisation des espèces et sur les retraits en distributeur.

Le sondage n'est pas clos et il est toujours possible d'y participer. Si vous avez égaré le formulaire, vous pouvez soit le télécharger sur le site de la Commune, soit en retirer un exemplaire à la Mairie ou à l'Agence Postale.

Comme convenu, nous organiserons une Réunion Publique dans les semaines à venir afin de vous présenter les résultats de ce sondage, les enseignements qu'il est possible d'en tirer, ainsi que les enjeux financiers pour la Commune, puis de débattre sur l'opportunité d'une telle implantation prise en charge par la Commune. Nous vous tiendrons ultérieurement informés de la date de cette réunion.



SEB CLEAN TEXTILES : UN NOUVEL ACTEUR ÉCONOMIQUE À VOTRE SERVICE

« Je m'appelle Sébastien, Buxéen depuis 10 ans. J'ai créé l'entreprise Seb Clean Textiles qui permet de nettoyer par injection extraction les ameublements en tissus (canapé, matelas, sièges de voiture, fauteuil, chaises...). J'élimine les bactéries et les acariens.

Le produit est non nocif pour la santé et laisse une odeur agréable.

Pour plus d'informations, contactez-moi ou consultez ma page Facebook Seb Clean Textiles, vous y trouverez des photos/vidéos, prix...

Le printemps arrive... Pensez au gros nettoyage de printemps ! »

Coordonnées : Sebclean.textiles@gmail.com



Seb Clean Textiles

portable 07 86 41 51 15



[Écologie - Développement Durable]

INSCRIPTIONS - CHANTIER CITOYEN 25-29 AVRIL 2022

Après le chantier citoyen qui s'est tenu en décembre dernier, un nouveau chantier est prévu du **25 au 29 avril**, soit la première semaine des vacances scolaires de printemps. Les inscriptions au chantier citoyen du SIARCE sont ouvertes à compter du 1^{er} mars. Le chantier s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, scolarisés, prêts à s'investir pour l'intérêt général et à donner de leur temps pour nettoyer et mettre en valeur des espaces verts et forestiers.

Si vous êtes intéressés, remplissez le dossier de candidature disponible sur le site internet (<https://www.boissy-sy.fr/>) et déposez-le en mairie **avant le 18 mars 2022**.

Nombre de places limité.

COURSE CONNECTEE DE LA JONQUILLE CONTRE LE CANCER

Le challenge connecté de "La Course de la Jonquille Contre le Cancer" permet à chacun de réaliser, du 15 au 27 mars 2022, le plus grand nombre de kilomètres en marchant et/ou en courant. 1 km = 1 € reversé à l'Institut Curie par Allianz France. Inscriptions :

https://inscription-event.com/course-jonquille-2022/select_competition

ATELIER TRICOT

Mardis 1^{er} et 22 mars de 10h à 12h à la Grange aux Anneaux avec passe-sanitaire.

Quel que soit votre âge et votre niveau de tricot, venez partager un moment convivial et créatif !

ATELIER EQUILIBRE

Depuis des années, l'association SIEL BLEU propose des ateliers pour nos aînés : Exercices adaptés aux capacités, besoins, et envies des plus de 60 ans. Ils se déroulent tous les jeudis matins de 10h à 11h et de 11h à 12h, sur inscription obligatoire au CCAS, qui prend en charge une partie du coût.

Il reste quelques places, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du CCAS au 09 61 66 79 40.

LE LIVRE VOYAGEUR SOLIDAIRE ET CULTUREL

Journées internationales 2022 les 20 et 21 mars

Concept né en 2001 aux USA, le principe est de libérer dans la nature des livres, pour qu'ils puissent être lus par d'autres personnes qui les relâcheront à leur tour, éventuellement après avoir laissé un commentaire.

On peut aussi prendre une photo du livre sur son lieu de dépôt (parfois insolite) et la partager sur les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/travelling.book.days/>

Vous pouvez participer en semant des livres partout dans la ville, des étiquettes à coller dans les livres sont disponibles à la bibliothèque municipale. Participer c'est partager, donner, échanger ! Merci !

RETOUR SUR « SI ON CHANTAIT »

Grand succès de cette dernière séance avec Eric et Catherine, pour la Saint Valentin ! Chansons d'amour, bonne humeur, et roses rouges pour les participantes !



DON DU SANG

Plus que jamais nous avons besoin de sang, alors si vous pouvez, n'hésitez pas !

Prochaines dates et prochains lieux de collecte dans les environs :

ETRECHY : 07 /03 de 15h30 à 20h salle des fêtes Jean Monnet Boulevard des Lavandières

ARPAJON : 28/03 de 15h à 19h30 résidence les Tamaris 46 avenue Hoche

LARDY : 31/03 de 16h à 20h Espace Simone Veil 35 rue de Verdun

Prendre rendez-vous : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/> MERCI !

Trouver tous les lieux de collecte ici : <https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte?menu=da>



Droit de réponse—Boissy Infos de janvier 2022 - Article « projet d'aménagement dit « Clos de la MOTTE » (conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse)

« Le dernier « Boissy Infos » de Janvier 2022 a fait paraître un article dans la rubrique Urbanisme-Travaux-Équipement au sujet du Projet d'aménagement dit « CLOS DE LA MOTTE ».

Dans cet article **certaines mentions sont fausses** et manifestement de nature à tenter de discréditer le travail accompli par l'ancienne équipe municipale dont l'équipe actuelle a pris la suite le 25 juin 2022.

En effet,

- 1- Cet article mentionne qu'*«Il était convenu que la commune et le promoteur signent Il était convenu que la commune et le promoteur signent un Projet Urbain Partenarial avec l'équivalent d'une **taxe d'aménagement à charge du promoteur ramenée de 20 à 12% soit une perte pour la commune d'environ 100 000€.** »*

Or, ce chiffre de 12 % ne correspond à aucune réalité, il suffit de se reporter à la délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2015 (délibération 2015/142 enregistrée en préfecture), approuvée à la majorité qualifiée, définissant les zones et niveaux de taxation, pour le constater. Cette délibération n'a fait l'objet d'aucun recours de sorte qu'elle s'impose.

Mais encore,

L'article prétend que la taxe d'aménagement serait « **fixée à Boissy Sous Saint Yon à 20 %** ». Cette allégation est **également fausse** car certains secteurs sont soumis à des taux différenciés.

La commune n'est pas soumise à un taux unique comme l'article le sous-entend. En effet dans la délibération susvisée il avait été voté « *l'instauration de deux secteurs additionnels à taux différenciés de la taxe d'aménagement* ». Ces deux secteurs sont depuis le 1^{er} janvier 2016 soumis respectivement à des taux de 8 et 20%. En dehors de ces deux secteurs spécifique le taux de la taxe d'aménagement est de 5%. Le secteur AE (Clos de la motte) est quant à lui soumis une taxe d'aménagement de 20%.

À l'époque, l'introduction d'un taux à 20% a été justifiée par le souci de vigilance et de contrôle de l'urbanisme.

La société KHOR IMMO, qui s'est portée acquéreur du terrain dans la zone du « Clos de la Motte », nous a fait part de l'impact de cette fiscalité sur le projet.

Au cours des négociations, sous condition de la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial, il a été admis de prévoir une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement, ceci en conformité avec le code de l'Urbanisme (articles L332-11-3 et L331-7.) Projet prenant en charge totale la création d'un carrefour routier. L'application de l'exonération de la part communale devant être votée en conseil municipal au moins en même temps que le PUP. Ce vote n'apparaît pas aujourd'hui.

Donc, il est faux de dire

« *Il était convenu que la commune et le promoteur signent un Projet Urbain Partenarial avec l'équivalent d'une **taxe d'aménagement à charge du promoteur ramenée de 20 à 12%** »*



De plus,

- 2- Le même article indique : « *Le projet ne prévoyait aucune participation de Khor IMMO à la réalisation du carrefour routier nécessaire dont le coût est estimé par les services de la CCEJR à 120 000€.* »

Or, le projet initial, proche de sa conclusion qui devait être présenté en conseil municipal incluait un Plan Urbain Partenarial de 120 000 €, négocié et approuvé par KHOR IMMO. **Il est donc faux** de prétendre que Khor IMMO n'avait aucune participation à la réalisation du carrefour.

Une contradiction de ce dernier point est apportée en fin d'article par :

« *Pour mémoire le projet de l'ancienne municipalité prévoyait :*

A la charge de KHOR IMMO : 120000€ (taxe d'aménagement)

A la charge de la commune : 120 000€ (réalisation du carrefour) »

Cette contradiction avère, si besoin est, les égarements du rédacteur de l'article visé.

Enfin

- 3- L'article indique que « *Les élus ont pris la décision d'étudier trois scénarios dont : Laisser le projet en l'état et accueillir 36 logements avec une taxe d'Aménagement fixée à 20% et non 12% comme le souhaitait l'ancienne municipalité soit une recette de 215 934 €.* »

Comme expliqué au point **N° 1**, là encore, le chiffre de 12% ne correspond à aucune réalité et ce paragraphe n'a clairement aucun autre but que de chercher à discréditer l'ancienne municipalité aux yeux des buxéens, sur la base d'arguments **faux**.

En ma qualité d'ancien maire De Boissy Sous Saint Yon, je me devais de rétablir les faits par ce droit de réponse. »

Maurice Dorizon



[Urbanisme- Travaux - Sécurité - Équipement]

URBANISME - CONSULTATION DU PUBLIC

La société SPRA a présenté une demande d'enregistrement pour une installation d'entrepôt, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage (VHU) (rubriques 2712-1) située 21, avenue de Paris à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Un dossier sera mis à la **consultation du public en mairie du lundi 14 mars 2022 au lundi 11 avril 2022 inclus**.

Droit de réponse - Boissy Infos de janvier 2022 (conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse)

« L'article de la rubrique « La parole aux élus de la liste majoritaire- Bonjour Boissy » contient des allégations manifestement fausses et qui me mettent personnellement en cause.

« *Beaucoup de choses ont été dites et écrites par Monsieur DORIZON sur les décisions prises par les élus de la liste majoritaire en matière d'Urbanisme, notamment sur le projet du clos de la Motte. Ces informations telles qu'elles sont formulées peuvent induire leur lecteur en erreur, parce qu'elles sont soit erronées soit incomplètes afin d'orienter l'interprétation* ». « *Mais les élus de la liste Bonjour Boissy tiennent à insister sur la cohérence des décisions qui ont été prises et à mettre en lumière les incohérences de Monsieur DORIZON et la façon dont ils sélectionne ou manipule les informations*

La présentation faite est fallacieuse, diffamatoire et préjudiciable à l'honneur et à la probité.

En effet,

1- L'article indique qu'il ressortirait « *du questionnaire déposé dans chaque boîte aux lettres* » des buxéens portant sur l'étude « Boissy ville douce », une « *volonté claire, nette et sans appel, nous avons donc intégré cette ligne de conduite dans notre vision à long terme et dans notre stratégie en matière d'Urbanisme et d'habitat*

Or, à propos de l'enquête, il faut noter que l'analyse des résultats, menée par la société OPTIMA, laisse voir un taux de réponse de 6% soit 119 retours pour une distribution de 1800 questionnaires.

Ce serait sur cette base que Bonjour Boissy aurait décidé de revoir deux projets d'aménagement « *qui nous ont été laissés par l'ancienne municipalité, le Clos de la Motte et NEXITY* ».

En tout état de cause les allégations sur ces deux projets sont fausses.

2- S'agissant du projet « Clos de la Motte », celui-ci a été adopté le 30 septembre 2021 par la municipalité actuelle. Le retard apporté à la finalisation du dossier étant dû au rejet du projet initial pour la constitution d'une nouvelle proposition.

3- Quant au projet NEXITY, le permis de construire 910851910015 déposé par NEXITY a été refusé le 16/01/2020. Les élections municipales ont eu lieu le 15 mars 2020, et l'équipe sortante a été prolongée jusqu'au 25 juin 2020. Il ne semble pas qu'un nouveau projet ait été déposé par NEXITY. La nouvelle équipe est donc parfaitement informée du refus de ce programme avant sa prise de fonction

4 - *Enfin, Il est précisé dans cet article qu'« Il est enfin surprenant de noter la contradiction entre les affirmations et les accusations de Monsieur DORIZON sur le site internet « Le Petit Buxéen » et sur les tracts généreusement distribués dans nos boîtes aux lettres et le vote favorable qu'il a émis lors du vote de la délibération autorisant la signature du « Projet Urbain Partenarial » du clos de la Motte lors du dernier Conseil Municipal, délibération adoptée à l'unanimité. »*

Parlons du tract publié et distribué. Ce tract rappelle en substance l'historique du projet et les grandes lignes de la proposition de la nouvelle municipalité.

Le projet est adopté le 30 septembre 2021, le vote sur le « Projet Urbain Partenarial », le 16 décembre 2021.

L'auteur de cet article procède par amalgame pour tenter de me discréditer personnellement

Au cours des négociations, et sous condition de la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial, il a été envisagé une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement. Les négociations ont été finalisées par la nouvelle équipe dans la cohérence des négociations engagées initialement par l'ancienne équipe, le vote favorable a été donné.

Aucune incohérence, ni contradiction de la position de l'ancienne équipe. »

Maurice Dorizon



AGENDA MARS 2022 * - INFOS PRATIQUES

MARDI 1^{ER} MARS

ATELIER TRICOT

10h-12h - Grange aux Anneaux

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 MARS

BOISSY FETE LE PRINTEMPS

- ◇ SALON DES ARTISTES
- ◇ MARCHÉ GOURMAND
- ◇ UNE JONQUILLE CONTRE LE CANCER
- ◇ CARNAVAL

Complexe du Jeu de Paume / Espace Pasteur

MARDI 22 MARS

ATELIER TRICOT

10h-12h - Grange aux Anneaux

VENDREDI 25 MARS

COMITE DE LECTURE ADULTES

19h - Bibliothèque Georges Brassens

BIBLIOTHEQUE

COMITE DE LECTURE ADULTES

Vendredi 25 mars à partir de 19h00, un comité de lecture adultes se tiendra à la bibliothèque. Venez discuter et participer à la sélection de vos futures lectures.

bibliotheque@boissy-ssy.fr / 01 60 82 02 21.

*Sous réserve des contraintes sanitaires / PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

NOUVEAUTE : ASTUCES BOISSY ANTI-GASPI

La lutte contre le gaspillage est l'affaire de tous, chaque mois découvrez une astuce antigaspi.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES - ECOLE FONTAINE SAINT LUBIN

Les inscriptions des enfants nés en 2019 pour la rentrée scolaire 2022-2023 sont ouvertes. Renseignements en mairie au 01.64.91.92.93 ou sur le site internet de la commune.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES - ECOLE SAINT THOMAS BECKET

Inscriptions des enfants de la TPS (2 ans et demi) au CM2 auprès de la directrice Mme Loiseau au 01.60.82.06.58.

RECENSEMENT MILITAIRE / CITOYEN

Les jeunes nés en 2006 doivent se présenter en mairie, à la date de leur anniversaire, afin d'effectuer les formalités de recensement, munis du livret de famille, de leur carte d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

REMERCIEMENTS

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées pour faire un don pour les familles sinistrées, suite à l'incendie qui a eu lieu rue Courtanesse. La Municipalité et le CCAS vous recontacteront en fonction des besoins.



PHARMACIES DE GARDE

DIMANCHE 6 MARS	FORGES LES BAINS	DES THERMES	☎ 01 64 91 11 24
DIMANCHE 13 MARS	ARPAJON	GERVAIS	☎ 01 64 90 00 22
DIMANCHE 20 MARS	BREUILLET	LEVERT	☎ 01 64 58 47 00
DIMANCHE 27 MARS	LEUVILLE SUR ORGE	CC SIMPLY MARKET	☎ 01 60 84 22 56

*Sous réserve de modifications de dernière minute

MAISON MEDICALE DE GARDE

Contactez le centre de régulation 01 64 46 91 91 - samedis de 14h à 20h / dimanches et jours fériés de 8h à 20h

